

Enseigner la pertinence de la prescription d'examens complémentaires à la faculté

Exemple du certificat optionnel « Pertinence des examens complémentaires » mis en place à la Faculté Lyon Est

Ce certificat optionnel a été créé en 2010 par un groupe d'enseignants réunissant cliniciens et médecins de santé publique. Il est ouvert aux étudiants de deuxième année du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM2 : ex DCEM3 ou 5^e année).

Son objectif est de susciter la réflexion des étudiants sur la prescription d'actes en général (actes biologiques, radiologiques, endoscopiques...). Il s'agit de réintégrer cette prescription dans la démarche globale du raisonnement médical, que ce soit une démarche diagnostique, de surveillance ou de dépistage. Les notions de validation des actes diagnostiques en termes de « performance » (sensibilité, spécificité, valeur prédictive) sont souvent assez bien connues des étudiants sur le plan théorique, mais

sans qu'ils mesurent réellement l'utilisation qu'il faut avoir de ces notions théoriques dans la pratique clinique. Par ailleurs, l'objectif est d'ajouter les notions de prescriptions utiles ou inutiles en termes de bénéfice pour le patient, les notions de rapport bénéfice-risque et bénéfice-coût. Les notions de pertinence et de qualité des soins sont abordées sous l'angle d'une réflexion à l'échelle d'un praticien ou d'une institution, de même que les notions d'évaluation de la qualité des soins.


Cette réflexion est traitée d'un point de vue général et théorique, mais également à partir de situations cliniques fréquentes de médecine générale.

Contenu de la formation

Cet enseignement, d'une cinquantaine d'heures, est validé par un travail de groupe pouvant porter soit sur un travail bibliographique sur le thème de la pertinence d'un acte ou d'une stratégie diagnostique, soit sur une évaluation de pratique hospitalière

(exemples de travaux réalisés : Indication du dosage de pro calcitonine : revue de la littérature et proposition de recommandations de prescription à l'usage des services hospitaliers ; pratique du bilan préopératoire ; prescription du bilan lipidique : enquête des pratiques auprès d'un groupe de médecins généralistes ; la radiographie thoracique quotidienne en réanimation...).

Ce travail est rendu sous forme d'un document rédigé, remis aux enseignants ; il est également présenté en séance à l'ensemble des étudiants inscrits au certificat, ces séances faisant partie intégrante du module.

L'introduction des notions de pertinence des soins ou des prescriptions est indispensable dès la formation médicale initiale, en la présentant comme une partie intégrante du raisonnement médical ; un raisonnement médical bien construit permettant en principe d'allier qualité du diagnostic, pertinence des décisions et utilisation raisonnée des ressources. 

Isabelle Durieu

Professeur de médecine interne, faculté de médecine Lyon Est, UCBL1, Hospices civils de Lyon

En cas d'opacification de cristallin précoce, par exemple avant 55-65 ans, il conviendra de bien informer le patient du risque majoré de complications potentielles. L'ophtalmologiste devra lui aussi être plus vigilant dans la gestion de ses indications opératoires, notamment vis-à-vis des patients jeunes désireux d'une chirurgie du cristallin à visée réfractive, pour se passer de leurs lunettes.

Cette collaboration entre ARS et ophtalmologistes a permis de réaliser une étude épidémiologique sur l'évolution des pratiques, mais également de mettre en évidence les facteurs de risque d'une des principales complications de la chirurgie de la cataracte.

La gravité et la fréquence des complications, plus élevées pour certaines catégories de patients, doivent amener la réflexion sur la pertinence d'opérer de la cataracte les sujets jeunes, et en particulier pour les patients myopes. De même la nécessité d'opérer le deuxième œil doit être évaluée au regard du rapport bénéfice/risque de cette seconde intervention et de la gêne fonctionnelle réévaluée quelques semaines

après la première opération alors que nous constatons actuellement une prise de décision d'opérer d'emblée les deux yeux dans un intervalle de plus en plus court.

Ces facteurs de risque étant des facteurs modifiables, diffuser les conclusions de ces articles devrait permettre de diminuer le décollement de rétine après chirurgie de la cataracte et ainsi améliorer la santé visuelle de la population française.

Forts de ces résultats et étant donné le taux de recours important de la population du Languedoc-Roussillon à cette chirurgie, l'ARS a créé et anime le groupe régional « Pertinence des interventions sur le cristallin », associant professionnels de santé et Assurance maladie dans un objectif de sensibilisation des ophtalmologistes (chirurgiens ou non) et du grand public sur les risques liés à cette intervention. Les résultats déjà acquis de ces études, complétés par une étude qualitative de pertinence, sont susceptibles de modifier les recommandations de pratique clinique de chirurgie de la cataracte. 